

L'OBSERVATION DE L'EMPLOI A TRAVERS LES ENQUETES  
AUPRES DES MENAGES : ASPECTS METHODOLOGIQUES

\*\*\*\*\*

Mohamed ABZAHD  
Direction de la Statistique  
RABAT - MAROC

AVANT PROPOS

Le présent document se propose de donner une idée succincte sur certains aspects méthodologiques des enquêtes auprès des ménages réalisées au Maroc de 1956 à nos jours, particulièrement sur les concepts, définitions et classifications utilisés dans l'observation des caractéristiques de l'emploi.

Le document reste descriptif et n'aborde pas l'étude comparative avec d'autres sources (recensements, enquêtes auprès des entreprises,...).

Les enquêtes auprès des ménages abordées ici incluant peu ou prou les caractéristiques de l'emploi, sont :

- Enquête sur l'emploi 1976/82
- Enquête Nationale sur la Population Active
- Enquête à objectifs multiples 1961/63
- Recensement Agricole 1973/74
- Enquête sur la Consommation 1970/71 et 1959/60.

DISPOSITIF D'ENQUETES PERIODIQUES SUR L'EMPLOI URBAIN : 1976/82

1. Date des opérations : de 1976 à 1982.

2. Périodicité : L'enquête sur l'emploi urbain était une enquête périodique auprès des ménages qui se faisait annuellement durant les mois d'avril et mai.

3. Objectif :

Les objectifs qu'on se proposait d'atteindre par les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages urbains étaient essentiellement les suivants :

- a - connaître le niveau et la structure de la population urbaine par sexe, âge, état matrimonial, niveau d'instruction,
- b - dégager le volume et la structure de la population active

- c - étudier le chômage et ses caractéristiques
- d - étudier le sous-emploi et ses caractéristiques
- e - connaître la population d'origine rurale, et particulièrement celle se déclarant active au moment de la réalisation de chaque passage annuel.

#### 4. Champs géographique et socio-économique :

La population observée est constituée par toutes les personnes résidant en milieu urbain (1) et celles absentes depuis moins de six mois :

Sont exclus du champ de l'enquête :

- la population des provinces sahariennes récupérées
- les personnes sans abri
- la population étrangère résidant dans les consulats et ambassades
- les touristes étrangers de passage au Maroc durant l'enquête
- les nationaux résidant à l'étranger, de passage au Maroc au moment de l'enquête
- la population comptée à part.

5. Unités d'observation : Les membres du ménage.

#### 6. Plan d'échantillonnage :

La nature de l'étude envisagée et la documentation de base disponible ont impliqué la conception d'un sondage de type aréolaire. On utilise un sondage par grappe, stratifié à deux degrés. Après avoir stratifié les districts (2) du recensement de la population de 1971 selon l'importance des villes et le type d'habitat (3) et déterminé le poids de chaque strate par rapport à l'ensemble, un tirage aléatoire avec probabilité proportionnelle à la taille du district a permis de dégager les districts échantillons. Chacun des 150 districts ainsi sélectionnés a été découpé en trois parties égales (ou grappes). Les grappes ainsi formées ont été réparties aléatoirement en neuf sous-échantillons. Au cours de chaque passage, seuls trois de ces derniers sont enquêtés. La taille de l'échantillon s'élève à 1% de la population urbaine.

Afin de saisir l'aspect dynamique, d'éviter une lassitude de la population et de réduire les effets du vieillissement de l'échantillon on renouvelle annuellement le tiers de l'échantillon.

- 
- (1) Le milieu urbain pris en considération est celui défini par le Recensement Général de la Population et l'Habitat 1971.
  - (2) Zones aéroloires dont la taille moyenne est de 240 ménages, et dont les limites sont relatées par des plans cartographiques ainsi que par des fiches descriptives.
  - (3) Le type d'habitat utilisé comprend les modalités suivantes : luxe, moderne, nouvelle médina, ancienne médina, quartier industriel.

L'extrapolation des données se fait par la méthode indirecte (estimation par quotient) à l'aide des données du recensement de la population 1971. Les coefficients utilisés sont calculés par sexe et âge, pour chaque modalité du caractère "type d'activité". Compte tenu de la différence entre le rythme d'évolution de la population totale et celui de l'échantillon, on procède annuellement au redressement de ces coefficients en utilisant les estimations de la population urbaine issues des projections.

7. Concepts, définitions et classifications : On se contentera de donner les éléments clés du cadre conceptuel utilisé pour mesurer la population active et ses caractéristiques.

Pour chacune des variables définies, on fournira sa structure suivant ses différentes modalités pour la dernière enquête, réalisée en 1982.

7.1. Type d'activité : Il permet de répartir la population totale en population active et population inactive.

A. Population active : Le concept adopté permet de saisir non seulement les personnes ayant une activité professionnelle, au sens classique du terme, mais aussi celles se trouvant dans des états intermédiaires entre l'activité et l'inactivité totale.

La technique d'interview utilisée lors de l'enquête pour saisir la population active comporte deux phases. La première phase permet d'appréhender la population active au sens du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1971. Il s'agit de la population qui répond spontanément être active occupée ou en chômage. Le reste de la population constitue la population inactive. Parmi la population inactive, on cherche à détecter, dans une seconde phase, par une batterie de "questions filtres" les personnes ayant exercé ou recherché une quelconque activité lucrative au cours de la semaine précédant l'enquête. La population ainsi saisie constitue ce qu'on appelle la population active marginale. Ce procédé vise à rechercher parmi la population inactive, les personnes qui ne sont occupées ou ne cherchent un emploi qu'incidemment ou de façon occasionnelle, mais qui se déclarent spontanément être inactives ; c'est le cas notamment des femmes au foyer, qui, parallèlement à leurs travaux ménagers, peuvent exercer une activité économique (certes la plupart du temps de façon intermittente) ou chercher un emploi qui soit conforme à leurs obligations familiales mais qui se déclarent, de prime abord, comme inactives.

La population active au sens de l'enquête comprend la population active du premier ordre (au sens du recensement) et la population active marginale (du second ordre).

a) La population active du premier ordre : est formée d'actifs occupés et de chômeurs.

- Actif occupé du premier ordre : est considéré comme actif occupé du premier ordre, tout individu en âge d'activité (15 ans et plus) qui

se déclare spontanément être pourvu d'un emploi au moment de l'enquête. Il peut être employeur, salarié, indépendant, aide familial ou apprenti.

- Chômeur du premier ordre : est considéré chômeur du premier ordre tout individu en âge d'activité (15 ans et plus), qui déclare spontanément n'avoir exercé aucune activité économique au moment de l'enquête et qui est à la recherche d'un emploi.

b) La population active marginale (du second ordre) : comme pour la population active du premier ordre, on distingue :

- Actif occupé du second ordre : tout individu en âge d'activité (15 ans et plus) qui se considère spontanément comme inactif, mais qui déclare, à un stade avancé de l'interview, avoir exercé une activité professionnelle au cours de la semaine de référence.

- Chômeur du second ordre : tout individu en âge d'activité qui se considère spontanément comme inactif, mais qui se déclare être à la recherche d'un emploi à un stade avancé de l'interview.

B. Population inactive : Tout individu qui déclare, le long des deux phases d'interview, ne pas travailler et ne pas chercher du travail.

En outre, les enfants de moins de 15 ans sont considérés comme des inactifs.

On distingue pour cette population les catégories suivantes :

a) Femme au foyer : toute personne inactive de sexe féminin âgée de 15 ans et plus qui ne s'occupe que des travaux ménagers.

b) Etudiant ou écolier : toute personne inactive, âgée de 4 à 35 ans, dont l'occupation principale consiste en la fréquentation d'un établissement d'enseignement quelconque.

c) Retraité ; c'est une personne inactive dont les ressources proviennent principalement d'une retraite versée soit par l'Etat, soit par un organisme privé, soit par une collectivité locale, soit par une institution étrangère.

d) Rentier : c'est une personne inactive dont les ressources proviennent d'une rente (location d'une maison, élevage, location d'une machine, etc.).

e) Vieillard : toute personne inactive, âgée de 60 ans et plus, dont la vieillesse est la cause de cessation de l'exercice d'une activité professionnelle.

f) Infirmes ou malades de longue durée : toute personne inactive, âgée de 15 ans et plus, dont la cause d'empêchement de l'exercice d'une activité professionnelle est une maladie de longue durée ou une infirmité.

g) Autres inactifs : toute personne inactive qui ne peut être classée dans l'une des catégories ci-dessus.

Il se dégage de ce qui vient d'être dit que l'enquête utilise deux concepts du type d'activité. Le premier, qu'on peut qualifier de type d'activité au sens étroit, est celui utilisé par le recensement de population de 1971. Sa période de référence est la journée précédant la date d'interview. Le second, dénommé type d'activité au sens large, s'obtient par l'intégration des actifs marginaux.

La ventilation de la population urbaine selon le type d'activité au sens étroit se présente ainsi :

a - <u>Population active du premier ordre ou au sens étroit</u>	28,9%
- actifs occupés	26,1%
- chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,1%
- chômeur ayant déjà travaillé	1,7%
b - <u>Population inactive du premier ordre ou au sens étroit</u>	71,1%
- femmes au foyer	18,1%
- élèves et étudiants	30,1%
- rentiers	0,3%
- retraités	0,9%
- vieillards	1,7%
- malades ou infirmes	1,6%
- autres inactifs : essentiellement les enfants	18,4%
c - <u>Total</u>	100,0

Le fait de passer au crible les personnes (1) se déclarant de prime abord inactives, a permis de récupérer des actifs marginaux.

Suite à cette récupération, la distribution de la population urbaine selon le type d'activité au sens large se présente ainsi :

a - <u>Population active du premier ordre</u>	28,9%
1.1. actifs occupés	26,1%
1.2. chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,1%
1.3 chômeur ayant déjà travaillé	1,7%
b - <u>Population active marginale</u>	1,6%
2.1. actifs occupés marginaux	0,9%
2.2. chômeurs marginaux n'ayant jamais travaillé	0,3%
2.3. chômeurs marginaux ayant déjà travaillé	0,4%
c - <u>Population active au sens de l'enquête : (a) + (b)</u>	30,5%
d - <u>Population inactive :</u>	69,5%
4.1. femmes au foyer	16,9%
4.2. élèves et étudiants	30,1%
4.3. rentiers	0,3%

---

(1) exceptés les élèves, étudiants et enfants de moins de 15 ans.

4.4. retraités	0,8%
4.5. vieillards	1,6%
4.6. malades ou infirmes	1,6%
4.7. autres inactifs : essentiellements les enfants	18,2%

e - Total 100,0

Ces actifs marginaux, qui suscitent une augmentation relative de la population active du premier ordre de près de 5,5%, se répartissent comme suit suivant le type d'inactivité qu'ils ont déclaré spontanément aux enquêteurs :

- femmes au foyer	86,1%
- rentiers	1,3%
- retraités	6,4%
- vieillards	1,1%
- malades ou infirmes	1,4%
- autres inactifs âgés de plus de 15 ans.	3,7%

Les "taux de récupération" des actifs du second ordre pour ces modalités sont les suivants :

- femmes au foyer	7,1%
- rentiers	6,6%
- retraités	10,5%
- vieillards	1,0%
- malades ou infirmes	1,3%
- autres inactifs âgés de plus de 15 ans.	0,3%

On essaiera de dégager ci-dessous quelques caractéristiques économiques de cette population lors de la définition des autres variables appréhendées par l'enquête sur l'emploi.

7.2. Profession principale : il s'agit du genre de travail habituel que l'enquêté exerce au moment de l'enquête.

La profession observée diffère selon la catégorie d'actifs. Ainsi, il a été porté sur le questionnaire :

a - Pour les actifs occupés : la profession habituelle qui est assimilée généralement à la profession exercée au moment de l'enquête.

b - Pour les chômeurs ayant déjà travaillé : la dernière profession principale exercée avant de tomber en chômage.

c - Pour les chômeurs n'ayant jamais travaillé : la modalité "chômeur" a été assignée à cette catégorie de la population active.

Au cas où l'enquêté exerce plusieurs professions, on prend en considération celle qui l'occupe le plus de temps.

Les déclarations des enquêtés sont classées suivant les groupes suivants :

<u>Code</u>	<u>Désignation</u>
1	Personnel de profession scientifique, technique, libérale et assimilé.
2	Personnel commercial et vendeur.
3	Directeur et Cadre Administratif Supérieur, personnel administratif et travailleur assimilé.
4	Travailleur spécialisé dans les Services.
5	Agriculteur, éleveur, forestier, pêcheur, chasseur et travailleur assimilé.
6	Travailleur, ouvrier et manoeuvre non agricole et conducteur d'engin de transport.
7	Travailleur ne pouvant être classé selon la profession.

Pour les actifs occupés permanents, en plus de leur profession actuelle, on a saisi aussi leur profession antérieure et leur ancienneté dans la profession actuelle.

La structure de la population active au sens large selon les deux catégories de types d'activité et les grands groupes de la profession actuelle est la suivante (en %) :

Grands postes de la Profession	Population active du premier ordre	Population active marginale	Population active au sens large
1	8,9	1,7	8,5
2	14,1	3,3	13,5
3	9,6	3,4	9,3
4	14,8	8,8	14,6
5	4,2	2,5	4,1
6	44,6	56,3	45,2
7	3,8	24,0	4,8
<hr/> Total	<hr/> 100,0	<hr/> 100,0	<hr/> 100,0

7.3. Activité économique principale : on entend par activité, la nature du produit fabriqué ou du service dispensé par l'administration ou l'établissement ou l'enquêté travaille au moment de l'enquête...

Par le mot principal, on sous-entend l'activité dominante de l'établissement:

Ainsi, il a été porté sur les questionnaires :

a - Pour les actifs occupés : l'activité principale des établissements où ils travaillent au moment de l'enquête.

b - Pour les chômeurs ayant déjà travaillé : la dernière activité principale exercée avant de tomber en chômage.

c - Pour les chômeurs n'ayant jamais travaillé : la modalité "chômeur" a été assignée à cette catégorie de la population active.

Pour cette caractéristique, deux types de classifications sont adoptés :

- La première donne la répartition des actifs suivant les 29 postes de l'activité économique principale.

- La deuxième donne la répartition des actifs suivant les 10 postes de l'activité économique qui sont :

<u>N° du groupe</u>	<u>Désignation</u>
1	Agriculture, forêt et pêche
2	Eau, électricité et énergie
3	Mines
4	Industries
5	Bâtiments et travaux publics
6	Transports et communications
7	Commerce
8	Services
9	Administration
10	Activité exercée hors du territoire marocain, activité mal désignée ou non désignée, chômeur n'ayant jamais travaillé.

Pour les actifs occupés permanents, la branche d'activité économique antérieure a été demandée.

La répartition de la population active au sens large selon les types d'activités adoptés par l'enquête et les dix postes de l'activité économique se présente comme suit (en %) :

Grands postes	Population active du premier ordre	Population active marginale	Population active au sens large
01	5,0 (97,6)	2,4 (2,4)	4,9 (100,0)
02	0,9 (98,5)	0,3 (1,5)	0,8 (100,0)
03	0,6 (99,3)	0,1 (0,7)	0,6 (100,0)
04	28,4 (91,1)	53,4 (8,9)	29,6 (100,0)
05	9,4 (99,5)	0,9 (0,5)	9,0 (100,0)
06	5,8 (98,7)	1,4 (1,3)	5,6 (100,0)

Grands postes	Population active du premier ordre	Population active marginale	Population active au sens large
07	17,5 (98,4)	5,6 (1,6)	16,9 (100,0)
08	13,2 (98,4)	8,1 (1,6)	12,9 (100,0)
09	15,3 (98,6)	3,7 (1,4)	14,8 (100,0)
10	3,9 (75,5)	24,1 (24,5)	4,8 (100,0)
<hr/> Total	100,0 (95,1)	100,0 (4,9)	100,0 (100,0)

7.4. Situation dans la profession principale : c'est la situation de la personne active occupée par rapport à l'emploi qu'elle exerce. On distingue les catégories suivantes :

- Employeur ; toute personne active occupée exploitant sa propre entreprise ou exerçant pour son propre compte un métier et employant au moins un salarié.

- Indépendant : toute personne active occupée travaillant pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise ou exerçant un métier mais qui n'emploie aucun salarié.

- Salarié : toute personne active occupée touchant un salaire de la part d'un employeur public ou privé, en contrepartie du travail effectué. Ce salaire peut être en nature ou en espèce. Un apprenti rémunéré est considéré comme salarié.

- Aide-familial : toute personne active occupée travaillant, dans une ou plusieurs entreprise (s), pour un membre de sa famille sans percevoir de rémunération.

- Apprenti : toute personne active occupée, âgée de moins de 25 ans, travaillant chez un employeur dans le but d'apprendre un métier. Elle peut recevoir une rémunération, soit d'une façon régulière mais symbolique, soit d'une façon irrégulière.

La ventilation des actifs selon les modalités définies ci-dessus se présente ainsi (en %) (1) :

---

(1) non compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Situation dans la profession	Population active du premier ordre	Population active marginale	Population active au sens large
Salarié	71,4 (97,2)	50,8 (2,8)	70,6 (100,0)
Indépendant	19,9 (91,8)	43,2 (8,2)	20,9 (100,0)
Employeur	4,2 (99,3)	0,7 (0,7)	4,0 (100,0)
Aide-familial	1,8 (92,2)	3,8 (7,8)	1,9 (100,0)
Apprenti	2,7 (97,7)	1,5 (2,3)	2,6 (100,0)
Total	100,0	100,0	100,0

7.5. Durée hebdomadaire de travail : il s'agit de la durée, exprimée en nombre d'heures effectivement travaillées par l'enquêté pendant la semaine précédant le jour de l'interview (ou semaine de référence). La question n'a concerné que les actifs occupés travaillant d'une façon permanente.

Au moment de l'exploitation, les déclarations des enquêtés sont classées comme suit :

- Personnes n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence.
- Moins de 29 heures.
- De 29 à moins de 40 heures.
- De 40 à moins de 48 heures.
- 48 heures et plus.

7.6. Durée annuelle effective de travail : c'est le nombre de semaines travaillées par les actifs (excepté les chômeurs n'ayant jamais travaillé) durant l'année précédant la date de l'interview (ou année de référence).

Les déclarations des enquêtés selon leur type d'activité se présentent ainsi (en %) :

Durée de travail (en semaines)	Population active du premier ordre	Population active marginale	Population active totale
Moins de 12 s.	9,5	51,9	11,6
De 12 à moins de 24 s.	5,9	23,8	6,8
De 24 à moins de 36 s.	9,4	16,5	9,8
De 36 à moins de 44 s.	14,5	4,6	14,0
44 s et plus	60,7	3,2	57,8
Total	100,0	100,0	100,0

7.7. Durée écoulée depuis l'accès au premier travail : il s'agit de dégager au moment de l'enquête, le temps écoulé depuis l'accès au premier emploi par les actifs (excepté les chômeurs n'ayant jamais travaillé).

Les réponses des enquêtés aux modalités adoptées pour cette question sont les suivantes (en %) (1) :

	Population active du premier ordre	Population active marginale	Population active totale
Moins d'un an	3,5	3,8	3,5
Un an et plus	96,5	96,2	96,5
Total	100,0	100,0	100,0

7.8. Régularité dans le travail : il s'agit de savoir si l'actif occupé du premier ordre (AOI) travaille d'une façon permanente, occasionnelle ou saisonnière.

- Le travailleur permanent : toute personne active occupée du premier ordre exerçant son emploi de façon régulière et dont les seuls arrêts qui pourraient être enregistrés ne sont dus qu'à des absences temporaires telles que: congé, conflit passager du travail, conditions climatiques, incidents techniques, etc.

- Le travailleur occasionnel : toute personne active occupée du premier ordre qui ne possède pas de profession fixe et disposée à accepter n'importe quel travail pour subsister. L'occasionnel se distingue du permanent par le fait que ce dernier est sûr de ce qu'il va pratiquer et de l'endroit où il sera appelé à travailler.

- Le travailleur saisonnier : est considéré comme "travailleur saisonnier" toute personne dont l'exercice de ses activités professionnelles est lié aux mouvements saisonniers de l'année. Autrement dit, le saisonnier est un actif occupé du premier ordre qui travaille à plein temps une période de 2 à 5 mois et généralement dans une même activité (moisson, pêche, etc.). En plus, l'emploi saisonnier possède une certaine "périodicité annuelle".

La partition de la population active occupée du premier ordre suivant la régularité dans le travail :

- Permanents	90,1%
- Saisonniers	6,2%
- Occasionnels	3,7%
	<hr/>
	100,0%

Cause d'interruption de la dernière profession principale (cause du chômage) :

---

(1) Non compris les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Il s'agit de dégager pour les chômeurs les motifs qui sont à l'origine de leur chômage.

La classification des raisons avancées se présente ainsi (en %) :

<u>Raison</u>	<u>Chômeurs du premier ordre</u>	<u>Chômeurs marginaux</u>	<u>ensemble</u>
Fermeture d'entreprise	8,1	4,5	7,6
Maladie	9,0	9,8	9,1
Cessation d'une activité indépendante, d'employeur ou d'aide-familial ou d'apprenti	5,5	3,2	5,2
Licenciement	23,6	10,3	21,6
N'a pas trouvé	11,2	9,1	11,0
Cessation ou refus d'emploi par rémunération	23,1	16,8	22,1
Autres causes	19,5	46,3	23,4
Total	100,0	100,0	100,0

7.9. Durée de chômage : c'est la durée qui sépare la date de l'interview et la date à laquelle l'enquêté est tombé en chômage pour la dernière fois.

Pour cette variable, les résultats pour 1982 sont les suivants (en %) :

<u>Durée</u>	<u>Chômeurs du premier ordre</u>	<u>Chômeurs marginaux</u>	<u>ensemble</u>
Moins de 3 mois	13,4	8,8	12,5
3 à moins de 6 mois	11,8	8,5	11,2
6 mois à moins de 12 mois	12,6	10,1	12,1
12 mois et plus	62,1	72,4	64,0
Non déclaré	0,1	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0

7.10. Moyens de recherche d'un emploi : il s'agit des moyens utilisés par les personnes en situation de chômage au moment de l'enquête, pour trouver un emploi.

Pour cette caractéristique, on distingue les modalités suivantes (données en %) :

<u>Modalité</u>	<u>Chômeurs du premier ordre</u>	<u>Chômeurs marginaux</u>	<u>Ensemble</u>
Bureau de placement	5,5	2,8	5,0
Voisins et amis	23,0	41,0	26,4
Contacts personnels des employeurs	49,6	38,6	47,6
Presse, concours, demandes écrites	19,3	16,0	18,5
Mokaf	0,8	0,2	0,7
Recours à d'autres moyens	1,6	1,4	1,6
Non déclaré	0,2	0,0	0,2
Total	100,0	100,0	100,0

Au cas où la personne utilise plusieurs moyens, seul le moyen le plus utilisé est pris en considération.

7.11. Nature de l'emploi recherché : c'est le genre de travail recherché par les personnes qui se trouvent en situation de chômage au moment de l'enquête.

7.12. Disposition à travailler davantage : en vue de mieux appréhender le sous-emploi touchant la population active occupée permanente du premier ordre, on a demandé à chaque actif occupé faisant partie de cette sous-population, s'il est disposé à travailler davantage ou non.

Les réponses à cette question se ventilent ainsi :

- Oui 39%
- Non 61%

7. 13. Temps passé en tant qu'actif occupé marginal ou occasionnel ou saisonnier :

Aux enquêtés classés dans la catégorie des actifs occupés marginaux ou occasionnels ou saisonniers, on demande d'indiquer, en années révolues, la durée passée dans cette situation qui se caractérise par sa précarité.

Les réponses des personnes concernées par cette question ont permis d'avoir la classification suivante pour l'année 1982 (en %) :

<u>Durée</u>	<u>Marginaux</u>	<u>Saisonniers</u>	<u>Occasionnels</u>	<u>Ensemble</u>
Moins d'un an	6,2	3,5	2,6	4,0
1 an à moins de 3 ans	21,1	16,4	16,7	17,6
3 a moins de 5 ans	18,6	14,6	17,5	16,1
5 ans et plus	54,0	65,5	63,2	62,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

8 - Méthode d'enquête et questionnaires :

La méthode d'enquête utilisée est la méthode directe. En interviewant le ménage, l'agent enquêteur remplit au fur et à mesure le questionnaire en s'aidant des instructions préparées à cet effet. La collecte des informations est assurée par un personnel permanent spécialisé, relevant du Ministère du Plan, qui subit une formation théorique et pratique durant une période de quinze jours avant le lancement de chaque passage. L'exécution de l'enquête sur le terrain est décentralisée. Un superviseur est placé à la tête de chacune des sept Régions Economiques formant le territoire marocain. Celui-ci se charge évidemment de la formation et de l'encadrement du personnel se trouvant sous sa tutelle. Au niveau de chaque région, la collecte de l'information se fait par l'intermédiaire des équipes, constituées chacune d'un contrôleur et de 3 ou 4 enquêteurs. A côté de ces dernières, est installée une cellule de contrôle en bureau en vue de vérifier la cohérence des données recueillies.

Les informations collectées portent sur les caractéristiques suivantes :

- a) Pour tous les membres du ménage : situation de résidence, lien de parenté avec le chef de ménage, sexe, âge, état matrimonial, lieu de naissance, durée de résidence, niveau scolaire, dernier diplôme obtenu (le plus élevé), type d'activité, régularité dans le travail (les actifs occupés sont classés en permanents ou occasionnels ou saisonniers) et la durée d'exercice du premier travail (pour les personnes actives seulement).
- b) Pour la population d'origine rurale : cause et âge d'immigration en milieu urbain et nature du premier emploi exercé en milieu urbain.
- c) Pour la population active âgée d'au moins 15 ans : l'activité principale, la profession principale, la situation dans la profession principale (apprenti, employeur, indépendant, salarié, aide-familial) et la durée travaillée l'année écoulée, en semaines;
- d) Pour la population active occupée permanente : profession et activité principale antérieure, ancienneté dans la profession principale actuelle, nombre d'heures effectivement travaillées par semaine, disposition à travailler davantage.
- e) Pour les chômeurs : cause d'interruption de la dernière profession, moyen de recherche d'un emploi, durée de chômage et nature de l'emploi recherché.
- f) Pour la population active marginale, occasionnelle et saisonnière : on s'intéresse au temps passé en tant qu'occasionnel, saisonnier ou marginal.

Pour la population inactive :

\* (1) Avez-vous déjà travaillé ?

Si oui à (1), depuis quand avez-vous arrêté votre travail ?  
pourquoi avez-vous arrêté votre travail ?

\* Pourquoi ne cherchez-vous pas actuellement un travail conforme à votre situation ?

\* Métier appris.

9. Nomenclatures des professions et de branches d'activité économique utilisées :

Pour l'enquête, on a recours aux nomenclatures utilisées dans le recensement de population 1971 en vue d'assurer une certaine comparabilité.

10. Utilisations : Les résultats de l'enquête sont utilisés :

i) - dans les différents travaux de planification et études touchant la main-d'oeuvre au Maroc.

ii) - pour éclairer le gouvernement marocain sur la situation de l'emploi au Maroc.

iii) - par les chercheurs universitaires dans leurs travaux et études relatifs à l'emploi au Maroc.

11. Résultats disponibles et publications :

Les résultats sont publiés annuellement par la Direction de la Statistique sous le titre "Résultats de l'Enquête sur l'Emploi Urbain". les résultats sont disponibles pour l'ensemble des enquêtes annuelles réalisés dans le cadre de cette série.

ENQUETE NATIONALE PERMANENTE SUR LA POPULATION ACTIVE

Certes l'enquête sur l'emploi a été réalisée pour remédier au problème de l'hétérogénéité des données sur l'emploi, en adoptant des concepts et définitions similaires pour les différents passages. Ceci dans le but de mettre à la disposition des planificateurs une série continue et homogène d'informations dans le domaine ; cependant, cette première série d'enquêtes a rencontré des limites dont les principales sont :

- La limitation de l'enquête au milieu urbain: ceci limite la portée analytique des informations lorsqu'on essaie de relier l'emploi au niveau de l'activité économique nationale.
- La taille de l'échantillon n'a pas permis de fournir aux planificateurs et autres utilisateurs des renseignements sur l'emploi régional.
- Les difficultés qu'on trouve pour dégager les moyens humains et matériels requis pour la réalisation de chaque passage dans des conditions convenables.

- Les longs délais d'exploitation des données collectées, ce qui limite la portée des enquêtes réalisées jusqu'à présent, surtout en ce qui concerne l'analyse conjoncturelle de l'emploi. La satisfaction de cet objectif nécessite la publication des informations collectées dans des délais raisonnables.

Pour cela, on juge nécessaire de remodeler l'enquête pour faire face aux difficultés rencontrées durant la période 1976/82. La nouvelle série d'enquêtes sur la population active se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

1. Date des opérations : 1984-1992
2. Périodicité : chaque passage de la série s'échelonne sur toute l'année.

Ceci présenterait essentiellement les avantages suivants :

a) La prise en considération des variations saisonnières dans la détermination du volume de la population active.

b) Un volume de population active annuelle moyenne qu'on peut relier aux divers indicateurs de l'activité économique tels que la production intérieure brute, l'indice de production industrielle, le niveau d'investissement annuel, etc.

Ceci permet de mieux expliquer les variations des différentes composantes de la population active en fonction de la conjoncture économique.

L'enquête annuelle se réalise en quatre vagues indépendantes dont chacune correspond à un trimestre.

Actuellement, l'enquête se fait seulement en milieu urbain. Le milieu rural sera touché à partir de 1985.

3. Objectifs : l'enquête comportera deux parties : l'une fixe, l'autre variable.

a) La partie fixe

Cette partie fournira essentiellement les caractéristiques conjoncturelles et certains aspects structurels de base de l'emploi. Elle constituera le tronc commun à tous les passages, autrement dit elle restera inchangée durant la période intercensitaire (1983-1992), ceci en vue de mettre à la disposition des planificateurs et autres utilisateurs les informations de base dans les meilleurs délais. Ceci nécessite un même plan d'enquête durant toute la période sus-mentionnée ; c'est-à-dire mêmes questions, même programme de contrôle, même dossier informatique, même tabulation, etc.

Dans le souci de garantir la comparabilité avec les opérations passées, la partie fixe aura essentiellement pour objectifs :

a) Détermination des caractéristiques démographiques de base de la population résidente du Maroc. La collecte des informations à ce sujet permettra de mieux suivre les changements démographiques fondamentaux qui s'opèrent dans la société marocaine.

b) Détermination du volume de la population active et de ses caractéristiques.

c) Structures démographiques et socio-économiques de la population active.

d) Chômage et ses caractéristiques.

e) Caractéristiques des demandeurs d'emploi pour la première fois.

f) Création d'emplois par l'économie et ses caractéristiques.

g) Mobilité professionnelle et par branche d'activité économique .

h) Sous-emploi et ses structures.

i) Exode rural et son impact sur l'emploi urbain.

Les résultats seront présentés au niveau national, urbain et rural, et au niveau des régions économiques. Par son caractère répétitif, l'enquête fournira à la fois les aspects statiques et dynamiques de l'emploi.

b) La partie variable :

Cette partie aura pour objectif de saisir les aspects structurels de l'emploi, essentiellement ceux pour lesquels l'émergence des structures nouvelles nécessiterait du temps.

En plus on abordera dans cette partie, et dans chaque passage, un thème lié directement ou indirectement à l'emploi.

Il est à remarquer que les délais d'exploitation des données relatives à cette partie seraient un peu plus longs que ceux de la partie fixe. On y inclura des thèmes qui intéresseront à la fois l'emploi et les conditions de vie des ménages.

4. Champs géographique et socio-économique :

L'enquête nationale sur la population active s'effectue auprès des ménages privés résidant au Maroc, indépendamment de la nationalité de leurs membres, qu'il s'agisse des ménages individuels (une personne vivant seule) ou multiples (deux ou plusieurs personnes). Cependant, certaines personnes vivant en tant que ménages collectifs ne seront pas

prises en considération, ceci en raison de leurs conditions de vie particulières. Par conséquent, les ménages collectifs seront exclus du champ de l'enquête : ce sont des ménages dont les dépenses pour la satisfaction des besoins essentiels à leur existence relèvent d'une administration publique ou privée.

L'enquête sera ainsi réalisée au niveau national et touchera toutes les provinces du pays. Néanmoins, seront exclus du champ de l'enquête :

- a - Les personnes sans abri et les nomades.
- b - La population étrangère membre du corps diplomatique et résidant dans les consulats et ambassades.
- c - Les personnes (nationaux et étrangers) résidant au Maroc, en voyage à l'étranger pour une période effective ou probable dépassant 6 mois.
- d - La population comptée à part ou ménages collectifs à savoir :
  - \* Les militaires, logés en casernes, quartiers et camps assimilés.
  - \* Les personnes en traitement pour plus de 6 mois dans des établissements hospitaliers.
  - \* Les détenus dans les établissements pénitentiaires.
  - \* Les pensionnaires des maisons d'éducation surveillée.
  - \* Les personnes recueillies dans les maisons de bienfaisance, hospices et asiles.
  - \* Les étudiants habitant dans des cités universitaires.

##### 5. Unité d'observation :

L'unité d'observation est le ménage c'est-à-dire un groupe de personnes, parentes ou non, qui occupent habituellement une même résidence principale et, dans une mesure plus ou moins grande, pourvoient en commun aux besoins essentiels de leur existence, c'est-à-dire les dépenses pour se loger, se nourrir, s'habiller et se soigner essentiellement.

Cependant les caractéristiques demandées concernent les membres du ménage, c'est-à-dire les personnes qui au moment de l'enquête satisfont aux critères suivants :

- a) Leur résidence principale est celle où elles se trouvent au moment de l'enquête,
- b) Les dépenses pour leurs besoins vitaux (alimentation, entretien, santé, habillement,...), sont communes avec celles du ménage.

## 6. Concepts, définitions et classifications :

Les concepts, définitions et classifications employés pour la série correspondent dans leur fond à ceux de l'ancienne série. Cependant certaines modifications ont été introduites, d'une part pour faire face aux difficultés rencontrées dans les enquêtes antérieures, d'autre part pour assurer une certaine comparabilité avec le Recensement de Population et de l'Habitat 1982.

On se bornera ici à donner les changements introduits par rapport à l'ancienne série.

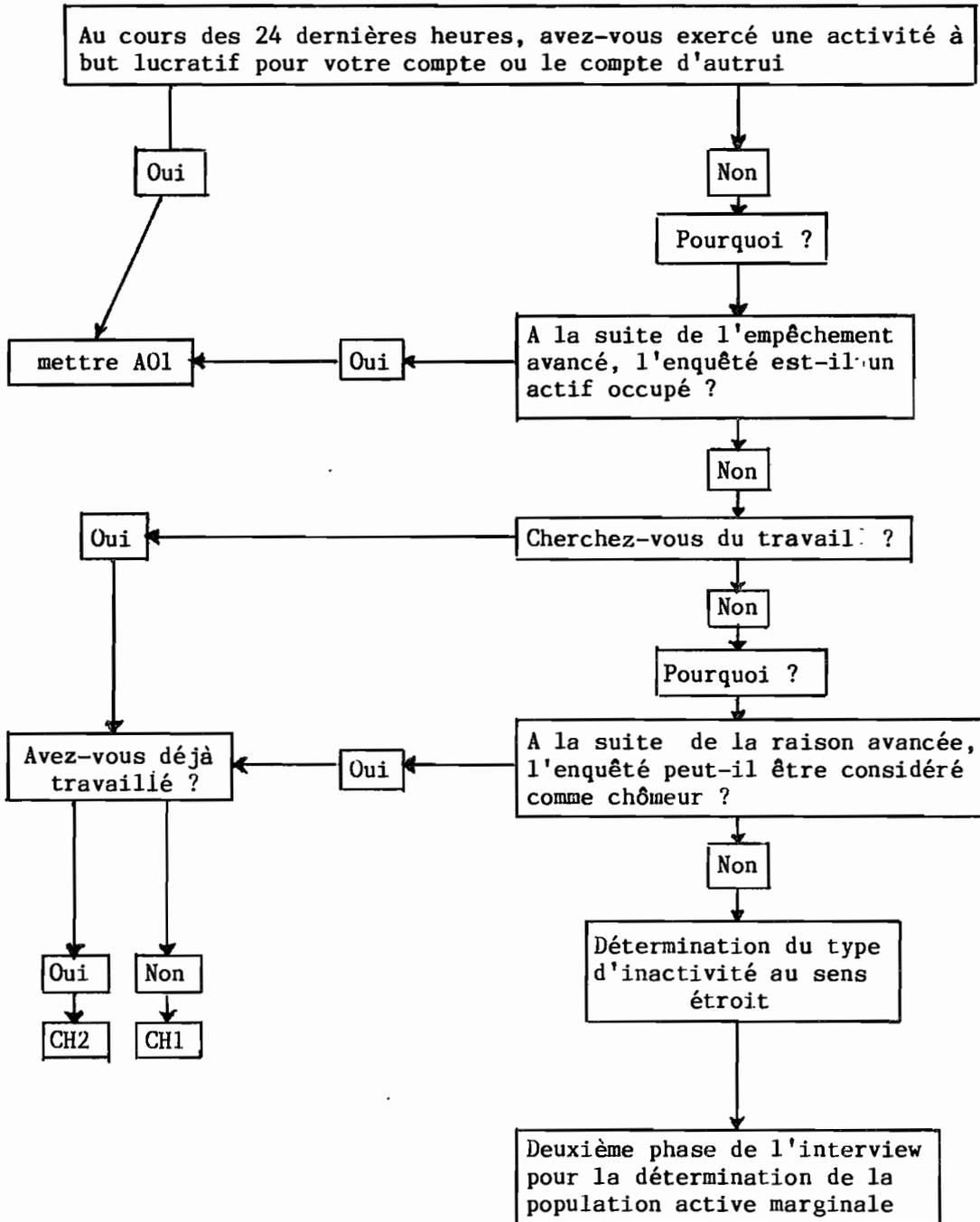
### 6.1. Population active :

pour la nouvelle série d'enquêtes sur l'emploi, il n'y a pas de modification au niveau conceptuel, mis à part le changement de la période de référence pour la population active marginale : un mois au lieu d'une semaine pour l'ancienne série.

Cependant, des changements notables ont été introduits dans la procédure employée pour la détermination de la population active. En effet, pour les enquêtes réalisés de 1976 à 1982, l'initiative était laissée aux enquêteurs pour dégager le type d'activité des enquêtés. On se contentait lors de la formation d'expliquer à ces enquêteurs comment ils devraient mener le dialogue afin de saisir le type d'activité.

Pour la nouvelle enquête, l'initiative n'est pas du tout laissée aux enquêteurs. Une série de questions indiquant le cheminement de l'interview a été transcrite sur le questionnaire. Il est demandé au personnel chargé de la collecte de données de suivre scrupuleusement la procédure indiquée pour la détermination du type d'activité. Les enquêteurs sont appelés à procéder de la façon suivante :

#### A - Détermination du type d'activité au sens étroit :



Concernant l'observation du chômage, il se pourrait qu'un enquêté se trouve en situation de chômage sans pour autant qu'il ait cherché un emploi au cours de la période de référence, à cause :

- d'une maladie
- de l'étroitesse du marché du travail
- de l'attente d'une réponse de la part d'une administration ou d'un organisme employeur privé ou semi-public.

Pour cela, au cas où la réponse à la question de recherche est négative, l'enquêteur doit s'assurer que l'enquêté n'est pas vraiment un chômeur;

Est considérée à la recherche d'un emploi toute personne :

- i) allant aux chantiers, au mokaf, aux établissements industriels (pris au sens large), au bureau de placement, etc. pour chercher du travail ou pour s'inscrire comme demandeur d'emploi.
- ii) explorant les possibilités de démarrer une affaire, une profession libérale.
- iii) prenant contact avec les amis, les personnes parentes ou toutes autres personnes en vue de trouver du travail.
- iv) effectuant tout autre effort en vue de trouver du travail.

Il est à noter que la notion de "recherche d'un emploi" n'est pas liée à la date de référence.

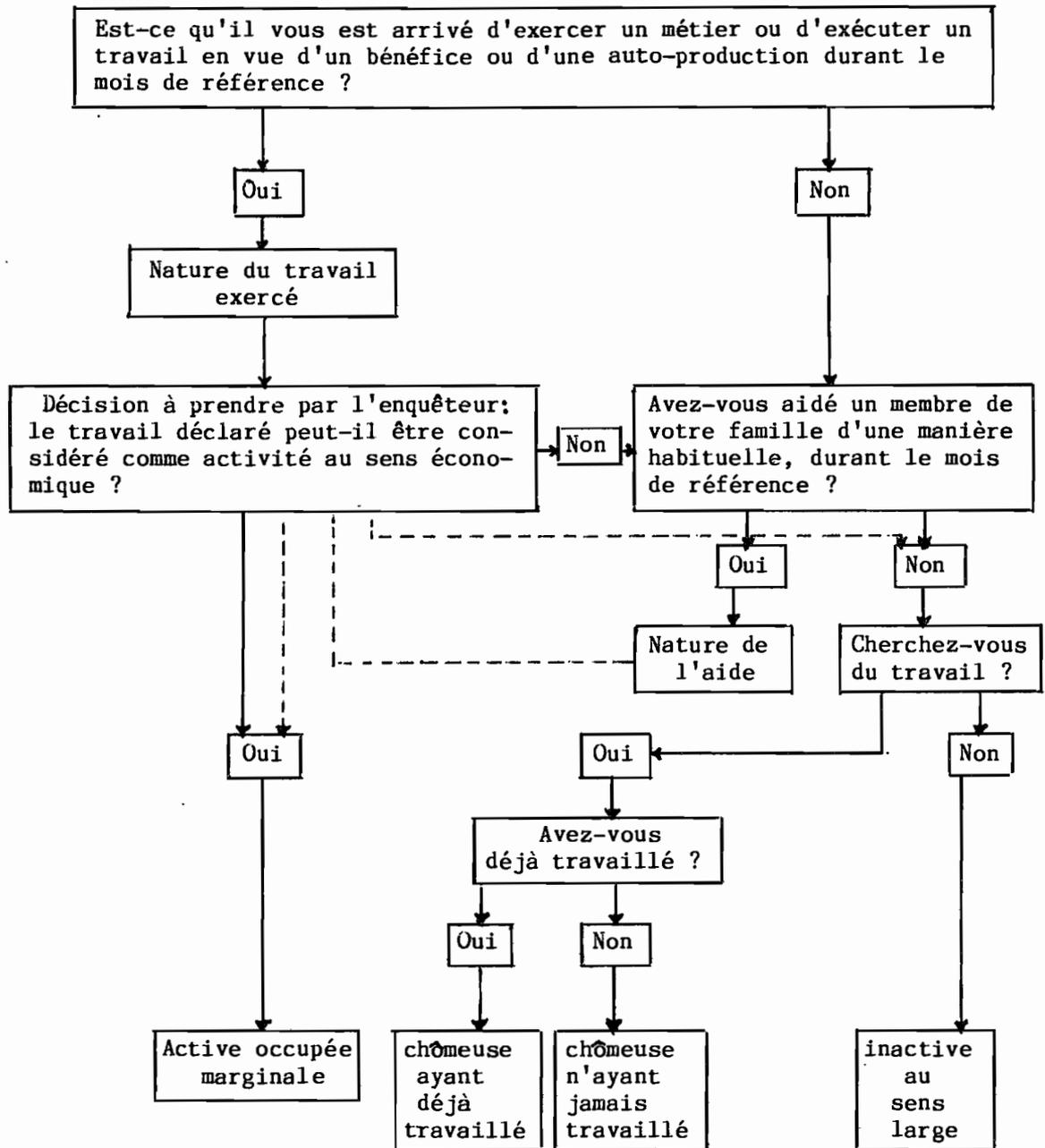
#### B - Population active marginale :

Les personnes déclarées inactives du premier ordre sont soumises pour la deuxième fois à une série de questions pour voir si elles peuvent être classées comme actifs marginaux, c'est-à-dire des personnes se considérant spontanément comme inactives et qui ne travaillent ou ne recherchent un emploi qu'incidemment ou de façon occasionnelle.

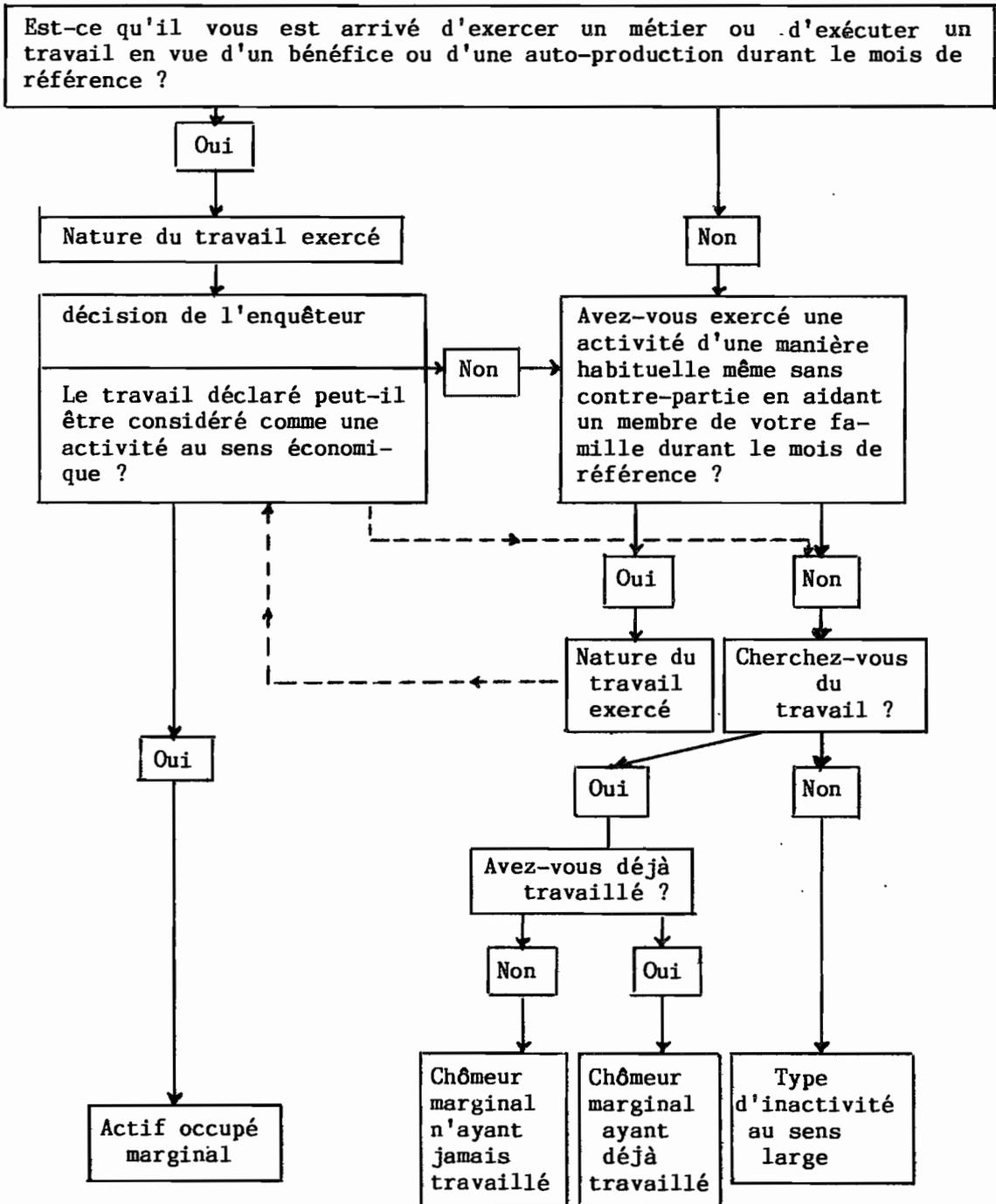
Contrairement à l'ancienne série, ces questions touchent aussi les étudiants et écoliers âgés de 15 ans et plus. Cette décision était motivée essentiellement par le souci de prendre en considération l'impact du mouvement vacancier des étudiants et élèves sur l'activité estivale, étant donné que la durée d'exécution de l'enquête est d'une année.

Les questions filtres sont posées pour chaque sexe séparément suivant le schéma suivant :

a - Détermination de la population active marginale du sexe féminin :



b - Détermination de la population active marginale du sexe masculin



7 - Changements introduits au niveau des caractéristiques observées :

Les enseignements de l'étude des limites de la méthodologie de collecte des données de l'ancienne série (1976-1982) ont permis non seulement de restructurer le concept du type d'activité, mais aussi certaines caractéristiques observées par l'enquête.

Le souci d'assurer une certaine comparabilité avec les données du recensement de population 1982, d'adapter certains concepts aux exigences du terrain et d'affirmer l'analyse de l'emploi, a donné lieu aux changements suivants :

a - Généralisation de certaines questions à l'ensemble de la population active :

Question	<u>Population touchée par la nouvelle série</u>	<u>Population touchée par l'ancienne série 1976-1982</u>
i - durée hebdomadaire du travail	population active au sens large	population active occupée du premier ordre permanente
ii - disposition à travailler davantage	idem	idem

b - Nouvelles variables introduites :

i - Recherche d'un travail supplémentaire : cette question concerne les personnes actives occupées au sens large. Elle se propose de dégager pour la sous-population concernée les personnes qui cherchent un travail d'appoint, en vue de mieux mesurer le sous-emploi.

ii - Recherche effective d'un emploi durant les 3 derniers mois :

Cette question concerne la population en chômage et a pour but de dégager les chômeurs qui cherchent activement un travail.

iii - Arrêt définitif ou temporaire du dernier travail exercé par les personnes inactives :

Cette question est posée à toutes les personnes inactives ayant déjà travaillé. Elle permet de renseigner sur la nature de l'arrêt : sortie définitive (ou retour éventuel) du (ou au) marché de travail.

iv- Disposition des personnes à travailler davantage :

Cette question est posée à toutes les personnes actives occupées pour mieux saisir le sous-emploi.

v - Date de l'arrêt d'exercice du dernier travail : Cette question est adressée à toutes les personnes inactives ayant déjà travaillé. Elle permet d'étudier le phénomène de sortie du marché de travail.

c - Structure de certaines variables : Les modalités de réponse à certaines questions ont également fait l'objet de légères modifications:

i - Lien de parenté avec le chef de ménage : le code attribué aux bonnes et domestiques dans l'ancienne série, concerne, dans la nouvelle série, toutes les personnes qui sont membres du ménage et travaillent pour le compte de ce ménage. Cette tentative cherche à donner une idée, quoique grossière, sur le volume de l'emploi créé par les ménages.

ii - Situation dans la profession : pour lever les ambiguïtés qui existent entre certaines modalités, surtout entre "salarié" et "indépendant", et pour permettre la comparaison avec les données du recensement de la population 1982, les modalités de réponse suivantes ont été introduites au niveau de cette question :

- indépendant ayant un local
- indépendant à domicile
- indépendant ambulant
- employeur employant moins de cinq salariés
- employeur employant cinq salariés et plus
- salarié au domicile
- salarié au sens courant.

Cette question combinée avec d'autres, permet d'étudier certains aspects du secteur non structuré, particulièrement pour les catégories de travailleurs à domicile, d'indépendants ambulants et employeurs à moins de cinq salariés.

iii - Date de l'exercice du premier travail : on demande aux enquêtés concernés par cette question l'année et le mois de l'exercice (ou la recherche) du premier travail.

Parallèlement à ces modifications, il y a lieu de signaler qu'un "cahier de détermination des membres du ménage" a été aussi introduit. Il a pour but :

- d'aider les enquêteurs à mieux identifier les membres du ménage enquêté.
- de mieux saisir l'évolution des aspects dynamiques de l'emploi.

Enfin, la partie variable a été réservée cette année à l'étude du niveau des salaires.

#### 8. Plan d'échantillonnage :

L'échantillon de l'enquête urbaine sur la population active est extrait de l'échantillon-maître établi pour effectuer les diverses enquêtes programmées dans le cadre du dispositif national d'enquêtes sur

les ménages (D.N.E.M.). L'échantillon-maître urbain comporte 536 unités primaires (U.P.B.) comportant chacune 600 ménages en moyenne.

En vue d'assurer une certaine représentativité régionale pour les résultats à publier, on a opté pour une taille annuelle de 40 000 ménages (soit 10 000 ménages par trimestre).

Le sondage adopté est un échantillonnage auto-pondéré à deux degrés :

1° degré : unité primaire de 600 ménages

2° degré : grappes de 25 ménages

Ainsi, au niveau de chaque U.P.B., trois grappes sont sélectionnées. Les ménages de chacune de celles-ci sont enquêtés par un enquêteur.

D'une année sur l'autre, un tiers de l'échantillon sera renouvelé.

#### 9. Questionnaire :

Les informations au niveau du questionnaire utilisé sont :

a - Pour tous les membres du ménage : situation de résidence, lien de parenté avec le chef du ménage, sexe, âge, état matrimonial, lieu de naissance, niveau scolaire, diplôme obtenu et type d'activité au sens étroit et large.

b - Pour les personnes nées en milieu rural : âge à l'immigration et durée de résidence en milieu urbain.

c - Pour les personnes actives : profession principale, activité principale, situation dans la profession, date d'exercice du premier travail, durée hebdomadaire du travail, durée mensuelle du travail, régularité dans le travail, recherche d'un travail supplémentaire, la disposition à travailler davantage et le pourquoi de la disposition à travailler davantage.

d - Pour la population en chômage : cause du chômage, durée du chômage, moyen de recherche d'un travail, nature de l'emploi recherché et recherche active d'un emploi au cours des 3 derniers mois.

e - Pour la population inactive : pour chaque enquêté déclaré inactif, on pose les questions suivantes :

i) Avez-vous exercé un travail auparavant ? Si oui, depuis quand, cause d'arrêt, arrêt temporaire ou définitif.

ii) Pourquoi ne cherchez-vous pas actuellement un travail adapté à votre situation ?

f - Pour les salariés : mode de paiement (jour, semaine, quinzaine, mois,...), nature du salaire perçu (en espèces/en nature/mixte/...) et niveau du salaire.

10. Fiabilité des résultats :

Les erreurs relatives attendues (intervalle de confiance à 95%) selon la proportion p à estimer au niveau du milieu urbain sont de :

<u>Echantillon</u>	<u>Proportion à estimer (p)</u>				
	0,01	0,05	0,10	0,15	0,20
échantillon trimestriel (10 000 ménages)	30%	14%	10%	8%	6%
échantillon annuel (40 000 ménages)	16%	7%	5%	4%	3%

11. Publications des résultats :

Les premiers résultats de cette série seront mis à la disposition des utilisateurs à partir de 1985.

ENQUETE A OBJECTIFS MULTIPLES

1. Date de l'opération : 1961-1963

2. Objectifs de l'opération : comme l'indique son nom, l'enquête s'est intéressée à l'étude de plusieurs volets : démographie, scolarisation et niveau d'instruction, emploi et sous-emploi, structures agraires et estimation des superficies cultivées de la production agricole et végétale.

3. Champ de l'enquête : L'ensemble du territoire national.

4. Unités d'observation pour la partie emploi : ménage.

5. Plan d'échantillonnage :

5.1. Sondage en milieu urbain :

Après stratification des unités de sondage selon le statut administratif des villes (préfecture, municipalité, centres autonomes, centres délimités et autres centres) et leur type (Casablanca, autres villes modernes, villes traditionnelles et bourgs ruraux et autres centres), on a procédé au tirage de 8 000 foyers à partir des dossiers du recensement de population de 1960, le tirage était systématique, soit une fraction de sondage de près de 1%.

5.2. Milieu rural :

Partant des moyens disponibles, l'échantillon était de 750 douars ou villages. Les douars de la base de sondage ont été stratifiés suivant des critères agro-économiques. Pour l'étude des différents thèmes programmés, on a tiré un échantillon des unités secondaires.

6. Informations disponibles dans le cadre de cette enquête et intéressant directement l'emploi :

Cette enquête a permis d'obtenir une gamme de renseignements sur la situation de l'emploi. Cependant, les informations collectées diffèrent d'un milieu à un autre.

6.1. Milieu rural :

Les données ont été obtenues auprès d'un échantillon de près de 75 000 foyers (foyers des U.P.). Elles étaient moins détaillées qu'en milieu urbain.

La seule information disponible est la répartition des foyers ruraux par activité économique.

Cette répartition se présente comme suit (en %) :

- foyers ayant une activité agricole	65,5
- foyers ayant deux activités, l'une agricole, l'autre non agricole	19,3
- foyers ayant une activité non agricole	10,2
- foyers n'ayant pas d'activité	5,0
Total	100,0

6.2. Milieu urbain : Pour ce milieu, l'enquête fournit plus d'informations sur l'emploi.

Elles concernaient les personnes âgées de 10 ans et plus et ayant au moins une activité rémunérée. Si l'on considère ces dernières comme des actifs, le taux d'activité fourni par cette enquête s'élève à près de 24,3%. Cet indicateur reste sous-estimé du fait que la définition sus-mentionnée néglige certaines catégories d'actifs tels que les aides familiaux et apprentis.

Les informations sur l'emploi collectées pour la sous-population en question sont :

a) Profession : La classification adoptée pour cette variable est la suivante :

<u>Grands groupes de professions</u>	%
Professions libérales	5,3
Directeurs et Cadres	0,6
Employés de bureau	3,7
Vendeurs	17,0
Agriculteurs, pêcheurs	4,3
Mineurs et carriers	0,5
Transports, chauffeurs	4,0
Artisans	20,9
Ouvriers de métiers	4,3
Services, sports	24,1
Personnes ne pouvant être classées	15,3
Ensemble	100,0

b) Type d'emploi : l'observation de cette caractéristique a donné les résultats suivants :

Permanent	68,7%
Temporaire	12,8%
Occasionnel	17,0%
Saisonnier	1,5%

c) Mode de rémunération : tâche/heure/journée/semaine/quinzaine/mois.

d) Salaire perçu

e) Situation dans la profession : Cette variable a permis de dégager les résultats suivants :

Patron	2,6%
Salarié	66,3%
Indépendant	30,0%
Aide-familial	1,1%
Total	100,0

f) Nombre d'heures durant la semaine précédant la date d'enquête:

Pour les personnes de 10 ans et plus ayant déjà travaillé et n'ayant pas d'activité rémunérée au moment de l'enquête, on avait demandé des informations sur leur dernière profession exercée, la durée de cessation de travail et les raisons de non travail.

Concernant les raisons de non travail, les déclarations avancées par les enquêtés sont :

Ignorance	0,5%
Pas trouvé d'emploi	9,6%
Trop jeunes	2,0%
Trop vieux	8,7%
Malades	3,6%
Femmes au foyer	49,8%
Encore étudiants	24,6%
Raisons diverses	1,2%

7. Publication des résultats : les données de l'enquête ont fait l'objet d'un rapport publié par le service central des statistiques sous le titre "Résultats de l'Enquête à Objectifs Multiples".

## RECENSEMENT AGRICOLE

1 - Date de l'opération : l'agriculture constitue le secteur vital de l'économie du pays, tant du point de vue de sa contribution à la production intérieure brute que du point de vue de la population vivant de l'agriculture. Pour mieux saisir les caractéristiques de ce secteur,

la Direction de la Statistique a réalisé un recensement agricole des exploitations de septembre 1974 à avril 1975. La période de référence était l'année de la campagne agricole allant du 1er octobre 1973 au 30 septembre 1974.

2 - Objectifs : Ses objectifs principaux étaient d'avoir les éléments de base nécessaires à une parfaite connaissance des structures qui régissent le secteur agricole de façon à élaborer les plans de développement économique.

Dans le cadre de cette opération, on a recueilli des informations sur la population et main-d'oeuvre de l'exploitation, particulièrement : population des exploitations, taille du ménage de l'exploitant, nombre de personnes en âge d'activité, nombre de personnes travaillant sur l'exploitation, main-d'oeuvre, mode de rémunération et durée globale de travail sur les exploitations.

3 - Champs géographique et socio-économique : L'opération a couvert l'ensemble du territoire national. La population étudiée est constituée par les exploitations agricoles de tous types et de toutes tailles :

- exploitations dirigées par des foyers ou groupes de foyers résidant dans les douars.
- exploitations localisées dans les douars et dirigées par des personnes dans le milieu urbain.
- exploitations de l'Etat, des sociétés, et des coopératives de production.

Les exploitations des populations nomades n'ont pas été touchées par l'enquête en raison des difficultés de contact.

4 - Unité d'observation : C'est l'exploitation agricole définie comme suit :

- a - être soumise à une direction unique.
- b - avoir une taille supérieure ou égale à l'unité conventionnelle d'exploitation dite "unité d'exploitation".

5 - Plan d'échantillonnage :

Malgré l'utilisation du vocable recensement, les données ont été collectées auprès d'un échantillon représentatif d'exploitations.

Pour ce faire, l'univers d'étude a été divisé en trois secteurs :

a - Le secteur rural : l'ensemble des exploitations agricoles gérées par des marocains résidant dans le milieu rural.

Pour ce secteur, un sondage stratifié auto-pondéré à deux degrés a été appliqué.

- 1° degré : les douars.
- 2° degré : ménage.

b - Le secteur urbain : l'ensemble des exploitations agricoles gérées par des marocains résidant dans le milieu urbain.

Pour ce secteur, on a appliqué le principe de sondage aléatoire par grappes de tailles égales. A cet égard, on a enquêté les exploitants urbains dont les exploitations sont rattachées aux douars échantillons du secteur rural (unités primaires).

Les exploitations urbaines rattachées à un douar-échantillon ont constitué une grappe.

c - Secteur moderne : l'ensemble des exploitations étatiques, des sociétés semi-publiques, des étrangers,....

Les exploitations faisant partie de ce secteur ont fait l'objet d'un recensement.

En conclusion, un échantillon de 25 036 exploitations a été enquêté dans le cadre de cette opération.

6 - Concepts, définitions et classifications concernant la partie population et main-d'oeuvre :

6.1. Ménage : définition utilisée lors du recensement de population 1971 (concept démographique).

6.2. Caractéristiques de l'exploitation intéressant l'emploi :

a - Activité principale de l'exploitation : Celle jugée principale par l'exploitant, c'est-à-dire l'activité qui lui procure le plus de revenu ou nécessite un temps de travail plus important.

b - Activité secondaire de l'exploitation : celle qui vient, par ordre d'importance, immédiatement après l'activité principale.

c - Type de personnel utilisé :

- i) Les travaux sont accomplis par les membres du (ou des) ménage (s) du (ou des) exploitant (s) à l'exclusion de tout personnel salarié;
- ii) Les travaux sont effectués exclusivement par du personnel salarié.
- iii) Les travaux sont accomplis conjointement par les membres du ménage de l'exploitant et par un personnel salarié.

d - Effectif des personnes travaillant dans l'exploitation :

- i) effectif des personnes du ménage de l'exploitant.
- ii) effectif de la main-d'oeuvre permanente.
- iii) effectif de la main-d'oeuvre saisonnière.

### 6.3. Caractéristiques de l'exploitant intéressant l'emploi:

- A quel âge l'enquêté est-il devenu exploitant : l'âge à partir duquel l'enquêté a commencé, pour la première fois de sa vie, à assurer la direction économique et financière d'une exploitation agricole, soit tout seul, soit avec des associés.

### 6.4. Statut juridique de l'exploitant

Il s'agit de classer chaque exploitant dans l'une des catégories suivantes :

- personne physique : c'est la personne (individu) qui assure toute seule (sans associés) la direction économique de l'exploitation.

- personne morale familiale : c'est l'association dont tous les associés appartiennent à une même famille.

- personne morale non familiale : c'est l'association dont les associés n'ont entre eux aucun lien de parenté. Il s'agit d'un simple groupement de fellahs, en association libre, verbale ou écrite. Ce groupement est caractérisé par :

\* la responsabilité économique et financière, partagée entre plusieurs agriculteurs non apparentés,

\* les dépenses privées des ménages, séparées nettement.

- société : il s'agit d'exploitations administrées par un groupement doté de la personnalité morale privée et possédant un statut de société reconnue comme tel par l'autorité judiciaire compétente (dépôt de statut au tribunal, constatation judiciaire de constitution de la "société", inscription au registre de commerce, etc.).

- Etat : il s'agit d'exploitations dont la direction économique et financière est assurée par un organisme étatique.

- Coopérative : une coopérative agricole est une association de plusieurs agriculteurs qui mettent en commun leurs terres, leurs moyens de production et leurs capitaux dans une même unité de production en vue d'obtenir une meilleure rentabilité de leur patrimoine agricole.

Elle peut se constituer soit par suite d'initiatives individuelles, soit par décision de services étatiques spécialisés.

Une coopérative agricole de production doit être reconnue comme telle par le Ministère de l'Agriculture.

Les coopératives de service qui rendent service à l'agriculture et les coopératives de commercialisation sont exclues du champ du Recensement Agricole.

- Autres : pour les cas qu'on n'a pas classés dans les catégories ci-dessus.

6.5. Caractéristiques des personnes du ménage de l'exploitant :

a - Profession principale sur l'exploitation : il s'agit de la profession principale exercée sur l'exploitation par chacune des personnes du ménage au cours de la campagne agricole 1973-74.

b - Situation dans la profession : la "situation dans la profession" est toujours définie par rapport à la profession principale exercée sur l'exploitation enquêtée. Les réponses possibles à cette question sont :

1- Exploitant physique indépendant : l'enquêté est un exploitant physique de l'exploitation considérée, mais il n'a utilisé aucun salarié durant la campagne agricole 1973-1974. Il peut, par contre, être aidé sur son unité de production par des membres de son ménage (aides familiaux).

2- Exploitant physique employeur : il s'agit de l'exploitant physique qui a engagé au moins un salarié dans l'exploitation considérée durant la campagne agricole de référence.

3- Exploitant associé : c'est la "situation dans la profession" d'une exploitant moral n'ayant utilisé aucun salarié sur son exploitation au cours de la campagne de référence. Certains travaux peuvent être effectués par des membres de son ménage ou de celui de l'un de ses associés.

4- Exploitant associé employeur : c'est le cas d'un exploitant moral qui, durant la campagne agricole 1973-74, a employé au moins un salarié sur son exploitation (qu'il soit aidé ou non par des aides familiaux de son ménage ou de celui de ses associés).

5- Salarié : cette "situation dans la profession" n'est pas prise en considération pour les membres du ménage.

6- Aide familial : cette appellation s'applique à toute personne du ménage de l'exploitant (ou de celui des associés pour les exploitations morales) qui a fourni un travail agricole régulier sur l'exploitation sans contrepartie sous forme de salaire préalablement fixé.

c - Nombre de mois travaillés sur l'exploitation : on considère comme temps de travail sur une exploitation le temps consacré de façon régulière à des travaux agricoles au cours de la campagne 1973-74.

d - Nombre de mois travaillés sur d'autres exploitations : on entend par "activité dans d'autres exploitations" toute activité effectuée dans le cadre d'une unité de production agricole au cours de la campagne de référence sur toute exploitation agricole autre que celle touchée par l'enquête.

e - Exercice d'une activité non agricole : c'est une activité productrice de biens et de services exercée en dehors du cadre de fonctionnement des exploitations agricoles.

f - Les personnes ne travaillant pas sont ventilées en chômeurs ou inactifs :

Les concepts employés sont ceux du recensement de population 1971 (voir le type d'activité du premier ordre décrit auparavant).

6.6. Main-d'Oeuvre de l'exploitation agricole : sous cette rubrique, le Recensement agricole s'est proposé de saisir toute la main-d'oeuvre salariée employée sur l'exploitation agricole au cours de la campagne agricole 1973-74.

S'agissant de main-d'oeuvre salariée, et en fonction du temps de son utilisation dans l'exploitation, on distingue généralement deux catégories :

- la main-d'oeuvre dite permanente
- la main-d'oeuvre saisonnière.

6.6.1 - Main-d'oeuvre permanente : font partie de la main-d'oeuvre permanente d'une exploitation, toutes personnes qui, en contre partie d'un salaire fixé d'avance, ont été employées de façon continue ou discontinue à des travaux agricoles sur l'exploitation pendant une durée au moins égale à 4 mois (ou 120 journées de travail) à l'intérieur de la campagne agricole de référence (du 1er octobre 1973 au 30 septembre 1974).

Le seuil de 4 mois a été choisi en fonction des critères suivants :

\* Le temps de travail en agriculture durant l'année qui est estimé à 6 mois en moyenne et à 4 mois au minimum.

\* ce temps doit être supérieur à une saison (+ de 3 mois).

Les informations demandées pour cette sous-population sont :

- nombre de mois travaillés sur l'exploitation
- nombre de mois travaillés sur d'autres exploitations
- l'exercice d'une activité non agricole : oui/non
- nature du salaire : fixe en espèces/fixe en nature/fixe en nature et espèces/part de récolte
- montant du salaire perçu
- mode d'hébergement : nourri/logé/nourri et logé/ni nourri, ni logé.

6.6.2 - Main-d'oeuvre saisonnière : font partie de la main-d'oeuvre saisonnière d'une exploitation, toutes personnes qui, en contrepartie d'un salaire fixé d'avance, ont été employées de façon continue ou discontinue à des travaux agricoles sur l'exploitation pendant une durée inférieure à 4 mois ou 120 jours au cours de la campagne agricole 1973-74 (du 1er octobre 1973 au 30 septembre 1974).

Les informations demandées pour les saisonniers sont :

- effectif selon le sexe
- nombre total de journées-ouvrier
- nature principale du salaire versé

- salaire global moyen par jour et par personne versé en espèces (suivant le sexe).
- mode principal d'hébergement.

7 - Résultats disponibles:

Deux rapports dans le cadre de cette opération ont été publiés par la Direction de la Statistique.

LES ENQUETES SUR LA CONSOMMATION

Les enquêtes sur les dépenses et la consommation des ménages ne sont pas faites pour analyser l'emploi ou fournir des renseignements variés et précis sur ce domaine. Le plus souvent, elles cherchent à répartir les ménages suivant la catégorie socio-économique du chef de ménage en vue de bien expliquer les dépenses estimées. Cependant, les informations fragmentaires sur l'emploi extraites de ces enquêtes, quoiqu'imprécises, ne manquent pas de présenter un intérêt.

On décrira ci-dessous brièvement les données sommaires sur l'emploi fournies par les enquêtes d'envergure nationale réalisées en 1959-60 et 1970-71, ainsi que celles attendues de l'opération prévue pour 1984-85.

1. Date des opérations: 1959/60, 1970/71 et 1984/85
2. Périodicité : tous les dix ans.
3. Objectifs : ces enquêtes sont généralement à objectifs multiples. Elles permettent de collecter de précieuses et nombreuses informations se rapportant au niveau de vie des ménages, particulièrement leurs dépenses.

Généralement, dans ces enquêtes, on réserve une partie du questionnaire général à l'observation de certaines caractéristiques démographiques, économiques et culturelles en vue de mieux comprendre le comportement des ménages en matière de dépenses.

Pour la partie emploi, on s'intéresse le plus souvent à dégager la catégorie socio-économique qui est utilisée comme variable explicative de la consommation.

4 - Champs géographique et socio-économique :

<u>Enquête</u>	<u>Champ</u>
1959/61	Population marocaine musulmane, soit 95% de la population du pays. Les ménages étrangers et collectifs n'ont pas été pris en considération.
1970/71	Ensemble de la population du Maroc, quelle que soit la nationalité et quel que soit le groupe socio-économique. Les ménages collectifs n'ont pas été pris en considération.
1984/85	idem

5 - Unités d'observation : le ménage est observé sur une période de 7 jours. L'unité d'observation est donc le "ménage x semaine".

6 - Plan de sondage : sondage stratifié à plusieurs degrés. La taille de l'échantillon pour chacune des opérations indiquées est la suivante :

<u>Opération</u>	<u>Taille de l'échantillon (en nombre de ménages)</u>
1959/60	4 325 (exploités)
1970/71	6 309 (exploités)
1984/85	14 500 (prévus)

7 - Caractéristiques sur l'emploi saisies dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages : concepts et présentation de quelques résultats :

#### 7.1. Enquête 1959/60 :

Lors de cette enquête, on a demandé aux personnes âgées de 15 ans et plus des indications sur leur profession et leur emploi en vue de classer les ménages suivant les catégories socio-économiques.

Cependant, la portée des données collectées dans le cadre de cette opération était limitée.

L'insuffisance de précision du questionnaire général en matière d'emploi et d'activité économique des membres du ménage est certaine, (c'est là une des principales lacunes de l'enquête).

La distinction entre salariés et non salariés n'a pas été faite. Aussi n'a-t-il pas été possible de déterminer de façon précise et rigoureuse des groupes socio-économiques où classer les ménages enquêtés.

Sept groupes socio-économiques, qui sont les suivants, ont pu pourtant être distingués dans les villes et quatre dans les campagnes :

Agglomérations urbaines : artisan - commerçant - domestique - ouvrier (ouvrier, manoeuvre, porteur) - employé - fonctionnaire - militaire (toutes catégories y compris policier) - cadres moyens et supérieurs (agents de maîtrise, chefs de service, patrons, professions libérales).

Campagnes : Ouvrier agricole, khammès - exploitant agricole - artisan - commerçant.

De nombreux ménages n'ont pu être classés dans ces groupes soit parce qu'ils appartiennent à d'autres groupes, soit parce que le manque d'information à leur sujet ne permettent pas de les classer.

On remarquera que le groupe "ouvrier" dans les villes ne comprend pas seulement des salariés d'ateliers, de chantiers ou d'usines, mais aussi des travailleurs non salariés à l'activité assez déterminée. Cette

catégorie est donc en fait hétérogène, puisque confondant deux groupes socio-économiques différents ; le premier, les salariés d'usine, est certainement beaucoup plus favorisé économiquement et socialement que le second, constitué de semi-chômeurs, de taleb "maâchou". (1)

Ainsi, les résultats de l'échantillon pour les groupes socio-économiques sont les suivants (en %) :

<u>A - Agglomérations urbaines</u>	<u>Chef du ménage</u>	<u>Personnes</u>
Artisan	7,6	7,2
Commerçant	19,2	21,4
Domestique	1,6	0,9
Ouvrier	32,7	31,2
Employé	6,6	7,0
Fonctionnaire, militaire	8,4	9,0
Cadre	2,3	2,7
Non classés	21,6	20,6
	100,0	100,0
<b>B - Campagnes:</b>		
Ouvrier agricole, khammès	13,5	11,2
Exploitant agricole	50,9	56,6
Artisan	2,4	2,0
Commerçant	7,5	8,0
Non classés	25,7	22,2
	100,0	100,0

### 7.2. Enquête 1970/71 :

Pour cette opération, on a demandé à chaque enquêté des informations sur sa profession principale, "il s'agit de la profession pour laquelle la personne s'est déclarée comme telle" (2).

Pour les chômeurs ayant déjà travaillé, on a relevé la profession qu'ils exerçaient avant d'être touchés par le chômage.

Les inactifs ont été aussi ventilés selon le type d'inactivité : femme au foyer, étudiant, retraité,...

Partant des indications fournies par les enquêtés sur leur profession, les enquêteurs les ont classés suivant les catégories socio-économiques ci-dessous :

- 
- (1) Ministère de l'Economie Nationale, Division de la Coordination Economique "La Consommation et les Dépenses des Ménages Marocains Musulmans" (Résultats de l'enquête 1959/60).  
 (2) Manuel pour enquêteurs, p. 13.

0. Professions libérales, techniques et assimilés
1. Cadres administratifs supérieurs
2. Employés de bureau
3. Vendeurs
4. Agriculteurs exploitants
5. Ouvriers agricoles
6. Travailleurs dans l'industrie, les mines et les travaux publics
7. Travailleurs dans les transports et les services
8. Artisans
- X. Population active non classée
- Y. Inactifs

Cette classification a été définie à partir de la nomenclature des professions. Chaque groupe de la catégorie socio-économique comporte un ensemble de professions.

Les artisans ont été définis comme des travailleurs manuels exerçant à leur propre compte ou avec l'aide des membres de leur famille ou de quelques compagnons et apprentis, une activité non industrielle. Pour les saisir, une liste des métiers par secteur d'artisanat a été fournie aux enquêteurs.

Les chômeurs ayant déclaré avoir exercé une profession ont été aussi classés dans la catégorie sus-mentionnée.

La catégorie "population active non classée" comporte les personnes ayant fait une déclaration non précise à propos de leur profession et les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

La répartition des ménages selon la catégorie socio-économique de leur chef se présente comme suit en 1970/71 (en %) :

<u>Catégorie socio-économique</u>	<u>Urbain</u>	<u>Rural</u>	<u>Ensemble</u>
0	7,6	2,0	3,9
1	1,6	0,0	0,6
2	3,6	0,3	1,4
3	16,6	5,3	9,2
4	2,1	52,4	35,4
5	3,2	15,4	11,2
6	14,5	6,1	9,0
7	29,2	5,1	13,3
8	10,9	5,8	7,6
X	2,6	3,4	3,1
Y	7,6	3,6	5,0

### 7.3. Enquête 1984/85 :

Dans le cadre de cette enquête, les variables intéressant les caractéristiques de l'emploi qui seront saisies, sont : le type d'activité, la profession principale, la situation dans la profession et l'activité principale.

Pour l'observation de la profession et l'activité économique, la période de référence est d'une année.

Ces variables combinées avec le diplôme obtenu serviront à classer les enquêtés suivant les catégories socio-professionnelles. Le projet de classification adopté pour l'enquête se présente comme suit :

- 00 - exploitants agricoles indépendants
- 01 - exploitants agricoles employeurs
- 10 - ouvriers agricoles
- 20 - professions libérales, hauts cadres administratifs, professions de l'enseignement supérieur et assimilés
- 21 - ingénieurs, cadres administratifs supérieurs et assimilés
- 30 - techniciens et cadres administratifs moyens
- 40 - commerçants
- 41 - commerçants de détail
- 42 - commerçants(sans local) ambulants
- 50 - employeurs non agricoles
- 60 - artisans et indépendants non classés ailleurs
- 70 - employés de bureaux
- 71 - employés de services
- 80 - ouvriers non agricoles
- X0 - apprentis
- X1 - aides-familiaux
- Y0 - actifs non classés ailleurs
- 90 - inactifs avec source de revenu
- 91 - inactifs sans source de revenu.





1 - Province ou préfecture :	<input type="checkbox"/>			
2 - Cercle :	<input type="checkbox"/>			
3 - Municipalité ou centre :	<input type="checkbox"/>			
4 - District n° :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5 - Grappe n° :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 - Sous échantillon n° :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 - Logement n° :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 - Ménage n° :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Questionnaire relatif aux Inactifs

( Exeptés les âgés de moins de 15 ans, les malades, les infirmes,  
Les écoliers et les personnes âgées de 70 ans et plus )

N° d'ordre	Age	49		50	51				52
		Avez-vous déjà travaillé?			Pourquoi ne cherchez - vous pas actuellement du travail?	Accepteriez-vous un travail s'il se présentait devant vous?		Métier app H S	
		1. Oui	Oui			Oui	NON		
			Depuis quand avez-vous arrêté votre travail?	Pourquoi Avez-vous arrêté votre travail?	Type du travail souhaité	Statut Professionnel souhaité	Pourquoi	Pourquoi ne chercheriez- vous pas à exercer une activité en tant qu'in- dépendant et qui soit conforme avec votre situation actuelle?	
3									
3									
3									

10	19	49		50	51				52	
N <sup>o</sup> d'ordre	Age	Avez-vous déjà travaillé?		Pourquoi ne cherchez-vous pas actuellement du travail?	Accepteriez-vous un travail s'il se présentait devant vous?				Métier appris	
		1. oui	Oui		Oui		Non			
			2. Non		Depuis quand avez-vous arrêté votre travail?	Pourquoi Avez-vous arrêté votre travail?	Type du travail souhaité	Statut Professionnel souhaité		Pourquoi
3										
3										
3										
3										
3										

MAROC  
MINISTÈRE DU PLAN  
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE  
INSEE  
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES STATISTICIENS D'ENQUÊTES

**SEMINAIRE  
SUR LES STATISTIQUES  
DE L'EMPLOI  
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984  
rapport des sessions et communications  
tome 1**

MAROC  
MINISTÈRE DU PLAN  
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE  
INSEE  
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES  
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE  
SUR LES STATISTIQUES  
DE L'EMPLOI  
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984  
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS  
TOME 1

PARIS - JUILLET 1985